



## PROCLAMATIONS.

PROVINCE }  
du }  
Canada. }

EDMUND HEAD.

[L. S.]

*VICTORIA, par la Grâce de Dieu, Reine du Royaume-Uni de la Grande-Bretagne et d'Irlande, Défenseur de la Foi, etc., etc., etc.*

A nos très-aimés et fidèles Conseillers Législatifs de la Province du Canada, et à nos Chevaliers, Citoyens et Bourgeois, élus pour servir dans l'Assemblée Législative de Notre dite Province, et à tous ceux que les présentes peuvent concerner—SALUT :

### PROCLAMATION.

**A**TTENDU que, de l'avis et consentement de Notre Conseil Exécutif de Notre Province du Canada, nous avons jugé à propos de DISSOUDRE le présent Parlement Provincial de Notre dite Province, lequel se trouve prorogé au VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN courant : SACHEZ MAINTENANT, qu'à cette fin Nous publions la présente Notre Proclamation Royale, et par icelle dissolvons en conséquence le dit Parlement Provincial; et les Conseillers Législatifs, et les Chevaliers, Citoyens et Bourgeois de l'Assemblée Législative sont en conséquence déchargés de s'assembler et d'être présents le dit VINGT-SEPTIÈME jour de JUIN courant.

EN FOI DE QUOI, Nous avons fait rendre Nos Présentes Lettres Patentes, et à icelles fait apposer le Grand Sceau de Notre dite Province du Canada: TÉMOIN, Notre Très-Fidèle et Bien-Aimé le Très-Honorable Sir EDMUND WALKER HEAD, Baronnet, C. C. B., un des Membres de Notre Très-Honorable Conseil Privé, Gouverneur Général de l'Amérique Britannique du Nord et Capitaine-Général et Gouverneur-en-Chef dans et sur Nos Provinces du Canada, de la Nouvelle-Ecosse, du Nouveau-Brunswick et de l'Isle du Prince-Edouard, et Vice-Amiral d'icelles, etc., etc., etc. A Notre Hôtel du Gouvernement, en Notre Cité de QUÉBEC, dans Notre dite Province du Canada, ce DIXIÈME jour de JUIN, dans l'année de Notre Seigneur, mil huit cent soixant-et-un, et de Notre Règne la Vingt-quatrième.

Par Ordre,

L. R. FORTIER,

Greffier de la Couronne en Chancellerie.